

Pilote maritime

Le pilote maritime est celui qui assiste obligatoirement le capitaine du navire à l'entrée et à la sortie du port.

Le pilote maritime a été rendu obligatoire par les nations maritimes pour protéger les chenaux et les installations portuaires. En effet les pilotes d'un port connaissent tous les facteurs qui peuvent occasionner des risques pour les navires.

Secteurs d'activités:


Marine


Nature du travail:

Le travail du pilote maritime est de servir de référence au capitaine lors des manœuvres d'approche, d'accostage, d'appareillage ou de remorquage du navire.

Le métier de pilote demande une grande faculté d'adaptation aux conditions de navigation les plus variables avec une très grande flexibilité dans les horaires. Les pilotes organisent donc un service permettant une disponibilité totale, 365 jours par an et 24 heures sur 24.

Zone de Dégrad des Cannes
97354 Rémire-Montjoly

 : +594 594 29 96 60

 : +594 594 29 96 63

www.portdeguyane.fr
gpm@portdeguyane.fr